

## Mutuelles pouvant prendre en charge le shiatsu

Certaines mutuelles et assurances santé peuvent prendre en charge les séances de shiatsu en fonction des options choisies et / ou des contrats collectifs. Souvent les forfaits proposés sont limités en nombre de séances, en “montant maximum” par séance et / ou sont souvent soumis à conditions.

A titre indicatif voici quelques-unes d’entre elles :

Abela Assurances  
Acoris Mutuelles  
Aésio Mutuelle  
AGIP Santé  
Allianz  
Alptis  
Amundi  
Aon  
Aréas Assurance  
Asetys  
AXA  
BPCE Mutuelle  
Collecteam  
Compagnie des femmes  
Gras Savoye  
Groupama  
Harmonie Mutuelle  
Just Mutuelle  
MAAF Assurances  
Macif  
Malakoff Humanis  
MFIF  
MCEN  
MMA  
Monaco Mutualité  
Muta  
MNT  
Mutame  
Radiance  
Slimut Mutuelle de France  
Swiss Life  
Vivinter